



CONSEIL CONTRE LES AMENDES PENALES

Par **missleil**, le **04/09/2013** à **11:47**

bonjour,rnvoilà, mon mari vient de recevoir un avis de thiers détenteur sur son compte bancaire pour une amende datant de l 'année 2004 d un montant de 1000 euros.rnrnSachant qu 'il n'a jamais reçu d'avis de paiement avant poursuite, rien du tout.je ne conteste pas l'amende, j'ai même contacté le tresor public pour un arrangement à l'amiable, afin de remboursez en plusieurs fois car étant le seul à travailler et moi aucune ressources je ne vois pas comment remboursez cette dette.rnrnJ'aimerais connaître les recours face à cette situation,la seule chose que l' on m' a proposé et le remboursement en trois fois. Qui pour nous, nous semblent impossible à faire avec des charges élevées....rnrnOnt il le droit de faire sa ?

Par **amajuris**, le **04/09/2013** à **13:24**

bjr,rns'il s'agit d'une amende routière , est-ce que l'adresse de la carte grise était bien celle de votre mari et si votre mari a déménager a-t-il fait les changements d'adresse ?rnrnCDT